

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

081032024

ID : 032-213201551-20240306-DELIB202416-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
Département : GERS

COMMUNE DE LE HOUGA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-16
Séance du 06 Mars 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 3

Excusés : 1

Date

convocation :
26/02/2024

Date

affichage convocation :
26/02/2024

Le six Mars 2024, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire.

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, Madame DARZACQ DOAT, DARZACQ Sandrine, LACAMPAGNE André, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude,

Procurations : Madame BARBE Guilaine à Madame FEUILLET GALABERT Patricia, Monsieur DESJARDINS Lionel à Monsieur SAINT LANNES Claude, TREMBLEY ARMENGOL Corinne

Excusé : Monsieur GASPAROTTO Éric

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur GAUZERE Hervé a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Garantie d'emprunt projet immobilier ADPEP du Gers

Madame le Maire rappelle la délibération du 31 mai 2023 autorisant la commune à donner son accord pour une garantie d'emprunt pour le projet immobilier sur la commune de LE HOUGA à savoir :

- La construction du Foyer d'Hébergement, de bâtiments administratifs, du SAJ et du SAVS,
- Construction d'un restaurant d'application,
- Construction d'une cuisine centrale,

Elle donne lecture d'un courrier des PEP 32 indiquant que suite à l'augmentation des conditions bancaires accordées par la Banque Postale, l'ADPEP du Gers a choisi de contractualiser avec la Banque Populaire Occitanie un emprunt sur 20 ans avec un taux fixe de 4,25 %. Le montant de garantie demandé sur 20 ans, à hauteur de 797 000 € correspond aux garanties d'emprunts de 260 000 € sur 22 ans et 537 000 € sur 21,5 ans initialement accordées par la délibération du conseil municipal du 31 Mai 2023.

Madame le Maire indique qu'il convient donc de signer une convention de garantie avec la Banque Populaire Occitanie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame Le Maire à signer la convention correspondante.

Pour extrait certifié conforme
Fait et délibéré, les jours, mois et années susdits
Le Maire,
Patricia FEUILLET GALABERT

